



Déclaration préalable SNUipp-FSU21

CAPD mercredi 4 novembre 2015

Madame la Directrice académique,

Le 16 octobre dernier, dans une déclaration préalable commune à l'ensemble des organisations syndicales, nous vous informions qu'en l'absence totale de documents relatifs à l'ordre du jour de la CAPD convoquée, nous ne siégerions pas.

Aujourd'hui, nous avons quelques documents qui, pour la partie formation continue notamment, ne correspondent toujours pas à de réels supports de travail .

Alors que cette CAPD devrait porter sur la validation des départs en formation continue des collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour seulement porter un regard attentif au plan départemental de formation continue, plan qui a déjà été présenté en CTSD en juin dernier et qui devrait être étudié et discuté en conseil départemental de formation. Cette instance existe toujours dans les textes et continue d'être réunie dans la quasi-totalité des départements, sauf en Côte d'Or ! Nous vous redemandons aujourd'hui, de respecter les textes et de réunir de nouveau un conseil départemental de formation.

Le regard attentif que nous allons donc porter aujourd'hui au plan de formation ne devrait pas nous prendre beaucoup de temps. En effet, tout le monde peut le constater, le projet qui nous est proposé est plus que succinct. Aucune offre à candidature individuelle, aucune offre à dominante disciplinaire... les enseignants devront-ils donc s'auto-former cette année encore?

La rentrée 2015 voit s'appliquer de nouveaux programmes en maternelle et en enseignement moral et civique, nous pensons donc qu'un plan de formation aurait dû aider les enseignants à se les approprier.

Demain jeudi 5 novembre, la campagne pour la lutte contre le harcèlement à l'école sera officiellement lancée et madame la Ministre annonce la formation de 300 000 enseignants cette année sur cette thématique... pourtant, nous ne trouvons aucune trace de journées de stage dans notre plan départemental. A ce propos, la vidéo mise en ligne par le ministère est caricaturale et méprisante pour les enseignants et pour les élèves victimes. Ce sujet du harcèlement est pourtant grave, insidieux et ne doit souffrir d'aucune approximation.

Elle manque totalement sa cible et de surcroît donne une image déplorable des enseignants, ce qui est inacceptable.

Le Gouvernement choisit de sous-traiter avec Walt Disney pour la réalisation du clip : quelle évolution dans la façon de gérer une question sociétale et éducative. L'image restera celle d'un ministère qui décide de travailler de concert avec une multinationale. Nous pouvons tout imaginer, pourquoi pas une déclinaison de la semaine du goût avec les investisseurs de la restauration rapide et insipide.

Nous demandons que cette vidéo ne soit plus diffusée. Avec les fonds dégagés pour financer ce clip, le ministère aurait été bien mieux inspiré de mettre en œuvre sa promesse de formation.

C'est un fait, la formation continue des enseignants reste le grand mystère de la politique éducative : le ministère en parle beaucoup, les enseignants ne voient rien venir. Personne

n'est dupe, quelques heures d'animations pédagogiques par-ci, quelques clics sur M@gistère par-là ne permettront pas de refonder l'Ecole.

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à rétablir une formation continue, qui plus est de qualité, sous forme de vrais stages remplacés sur le temps de classe qui permettent à chaque enseignant de bénéficier d'au moins 36 semaines de formation dans sa carrière.

Au sujet de la formation initiale, la réforme s'est faite sans cadrage national et avec des moyens très insuffisants. De fait, elle ne répond pas aux exigences d'une véritable formation professionnelle de qualité. Aujourd'hui, sur le terrain, elle met les stagiaires en difficulté, car le poids du mi-temps en responsabilité les empêche d'investir une véritable formation professionnelle et les exigences intenable de l'ESPE entravent le temps de préparation de classe. Ils sont bel et bien malmenés par l'institution.

Le SNUipp-FSU rappelle sa revendication d'un stage en responsabilité à tiers temps pour l'année de professeur des écoles stagiaire, et demande que les PEFS ne soient plus utilisés comme moyens d'enseignement.

En ce qui concerne le point sur les affectations, on pourrait aisément penser que nous sommes sur une 3^e phase du mouvement ! Plus de 40 collègues concerné-es par une nouvelle affectation depuis le mois de septembre... du jamais vu à la mi-octobre dans notre département, sans compter les collègues titulaires des classes qui commencent à travailler avec un complément pour quelques semaines pour plus tard recommencer avec un autre. Quel mépris de l'administration pour l'investissement de tous ces collègues !

Cette réalité n'est pas imputable aux représentants du personnel, comme on peut vous l'entendre dire, mais est bien le résultat de modalités imposées par l'administration contre notre avis : instauration de zones géographiques impossibles à calibrer, même si elles ont été réduites à 3, multiplication des postes à profil et modalités d'affectation sur ces postes en cascade par exemple...

Nous avons aujourd'hui la preuve qu'il nous faut revoir complètement les règles et le fonctionnement du mouvement départemental : c'est ce que vous demandent les collègues de notre département.

Pour terminer, nous n'aborderons pas ici la question du droit à la formation syndicale et de l'entrave que vous appliquez pour un grand nombre de collègues. Nous avons sollicité le 16 octobre par courrier une audience à ce sujet et nous attendons rapidement une proposition de date de votre part.